

The image features a teal background with the word "wood." in white lowercase letters in the top right corner. Below the logo, there are several overlapping teal circles of varying shades, creating a modern, abstract design. The circles are positioned such that they appear to be part of a larger, continuous pattern.

wood.

**Supplément au Code de conduite**  
**pour les opérations situées en France**

**Le présent supplément au Code de conduite des affaires de Wood (« le Code ») s'applique aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et à toutes les personnes agissant au nom de Wood en France (le « personnel français »). Le personnel français doit respecter à la fois le Code et le Supplément français, sauf en cas de conflit entre les deux documents, auquel cas les modalités du présent Supplément français auront préséance.**

**Si vous avez des questions sur le Supplément français ou le Code, ou sur des questions relatives à l'éthique en général, vous devez communiquer avec le conseiller en conformité de votre région ou avec le service juridique de Wood.**

## **1. Utilisation de la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique**

Comme il est mentionné dans le Code, vous pouvez signaler les violations potentielles, suspectées ou réelles de la loi ou du Code auprès de votre supérieur hiérarchique, de votre chef d'équipe ou de votre représentant local P&O (People & Organization) ou, si vous n'êtes pas à l'aise, vous pouvez communiquer avec le représentant de l'éthique et de la conformité ou avec le service juridique de Wood, ou appeler la ligne d'assistance en matière d'éthique des affaires.

Le personnel français doit utiliser la ligne d'assistance en matière d'éthique conformément au Supplément français. Tout le personnel français peut utiliser le numéro d'assistance téléphonique en matière d'éthique suivant : 0800-902500.

Le personnel français devrait uniquement utiliser le service d'assistance téléphonique en matière d'éthique pour certains types de plaintes ou d'allégations. Vous devez recourir à d'autres moyens de communication pour signaler toutes les autres allégations. Plus précisément, le personnel français ne devrait utiliser le service d'assistance téléphonique en matière d'éthique que pour signaler des allégations concernant les domaines suivantes :

- Finances, comptabilité, contrôles comptables internes, audits et irrégularités bancaires, corruption et fraude
- Pratiques anticoncurrentielles
- Discrimination et harcèlement au travail

Vous pouvez faire un signalement anonyme; nous protégerons la confidentialité des employés qui soumettent des plaintes de bonne foi dans toute la mesure permise par la loi. Les signalements faits en vous identifiant faciliteront la communication avec vous, ce qui pourrait permettre à Wood d'enquêter plus efficacement au sujet des préoccupations soulevées.



## 2. Traitement des renseignements personnels

Nous détruirons toute information non pertinente reçue lors d'un signalement effectué via la ligne d'assistance en matière d'éthique utilisée en France. Les renseignements relatifs à un signalement fait sur la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique seront détruits dans les deux mois suivant :

- La conclusion d'une enquête relative à une plainte ;
- La satisfaction de toutes les exigences relatives à un signalement interne ;
- La fin de toute procédure judiciaire, réglementaire ou disciplinaire (y compris les appels) découlant du signalement.

selon l'événement survenant le plus tôt dans cette liste.

Vous pouvez consulter vos renseignements personnels et, en cas d'erreur, les corriger ou vous opposer au traitement de ces renseignements, sous réserve des restrictions imposées par la loi. Si vous souhaitez le faire, veuillez contacter un membre du service juridique.

Les membres du personnel français ont le droit d'accéder aux renseignements les concernant qui figurent dans un rapport, mais en règle générale, le nom de l'employé qui soumet le rapport ne leur sera pas dévoilé (s'il a été fourni).

## 3. Général

Nous encourageons tout le personnel français à signaler toute inconduite avérée, soupçonnée ou potentielle, et toute violation de la loi ou du Code ; cependant, il n'y aura pas de représailles contre quiconque choisira de ne pas faire de signalement.

Wood n'exercera pas de représailles, directement ou indirectement, contre quiconque fait un signalement de bonne foi concernant une faute connue, soupçonnée ou potentielle, ou une violation de la loi ou du Code, même si ce signalement apparaît ou se révèle par la suite inexact.

